Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

# Création de chambres d'hôtes à Saint-Loup

## Porteur du projet : SAS Les Chambres de Lili

*Saint-Loup - Proximité Auvillar : Grand Site Occitanie*

***Subvention FEADER de 40 619.64€,***
***votée par le Comité de programmation du GAL : 15/07/2021***

*Site internet : https://www.leschambresdelili.com/*

**Cette ancienne grange du début du XX° siècle a été réhabilitée pour y créer des chambres d'hôte.** Trois chambres ont ainsi été aménagées, deux chambres familiales de 4 couchages et une chambre double au rez - de chaussée, pour personne à mobilité réduite. Dès le départ, l'idée était de respecter le charme de l'ancien avec un maintien de la majorité des murs, en torchis et en galet de Garonne. Une attention particulière a été apportée aux économies d'énergie et d'eau : isolation de la toiture et installation de double vitrage, toilettes et robinetteries à économie d'eau.

Le coin repas, le potager, le grand jardin et les espaces de détente/jeux : piscine, terrain de pétanque, salon TV, baby-foot, ont été conçus comme des lieux partagés pour se ressourcer et jouer.

**Ce projet a également une dimension sociale.** La fille des propriétaires est atteinte d'une maladie orpheline et reconnue handicapée à plus de 80%. Un des objectifs du projet est de lui permettre de sortir du monde du handicap et de rencontrer de nouvelles personnes en la faisant participer à la gestion du site : accueil, participation au dressage des tables du petit-déjeuner, D'autres jeunes adultes d'IME, en situation de handicap sont également accueillis, via des périodes de stages ou des conventions.

**La demande d'aide LEADER a porté sur les dépenses de rénovation et d'aménagement de la grange ainsi que sur la rénovation de la piscine.**

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
**La fiche action N°2 « Mettre en œuvre une stratégie de développement de l'économie touristique et culturelle axée sur le potentiel patrimonial local et l'expression identitaire des terroirs » :**

***2.4 - Développement et qualification de l'offre d'hébergement :***

- Hébergements s'inscrivant dans une démarche de qualité avérée (engagement à être candidat au label Qualité Tourisme) et/ou s'inscrivant dans un patrimoine architectural de qualité et significatif de l'identité locale.

**Plafond LEADER : 80 000 €**

## Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 14/09/2021)*

| | |
|---|---|
| **Montant dépenses éligibles retenues** | **161 630.50 €** |
| Subvention Europe FEADER (LEADER) | **40 619.64 €** |
| Autre cofinanceur : | |
| → Conseil Régional | 27 079.76 € |
| Autofinancement | 93 931.10 € |